



Honni soit l'ONI

(Ordre National des Infirmiers)



La réaction du conseil de l'ordre national des infirmiers à la réponse envoyée par la Ministre au courrier adressé par l'intersyndicale n'a pas tardé. L'ONI a aussi réagi dans la foulée du communiqué de presse de l'intersyndicale contre les ordres professionnels.

Dans une lettre adressée à la Ministre, le Président du Conseil de l'ordre national des infirmiers marque sa désapprobation quant à la volonté ministérielle de revoir, au niveau législatif, l'obligation d'adhérer à l'ordre infirmier.

Les arguments présentés par l'ONI dans son courrier (*dont nous avons eu connaissance*) relèvent du burlesque et d'une représentation de la profession erronée.

Malheureusement, pour le CNOI, la CGT n'est pas amnésique. Elle n'a eu de cesse de dénoncer, avec les autres organisations syndicales, la CONTRAINTE exercée envers les nouveaux diplômés et/ou entrant dans un cursus de formation continue, d'adhérer à cette instance de droit privé gérant des missions de service public.

Les élections du 20 octobre 2011, dans la Fonction Publique Hospitalière, ont conforté la CGT comme 1^{ère} organisation syndicale représentative des personnels, y compris des infirmier-e-s. Ces professionnel-les se reconnaissent davantage dans une CGT qui œuvre au quotidien pour la défense de tous les salarié-e-s que par des « fantômes » auto renouvelé avant la fin du mandat du précédent Gouvernement.

L'absence de prise de position en juillet 2010, lors de la confiscation par l'article 37 de la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social, de la pénibilité du métier d'infirmier a été dénoncée par la CGT. D'ailleurs, les infirmier-es continuent de juger quotidiennement de cette perte.

Le nouveau gouvernement doit se hâter pour transférer les missions confiées à l'ordre infirmier,

notamment concernant la formation continue et l'organisme gestionnaire du développement professionnel (OGDPC).

Les professionnel-les de la santé n'ont pas besoin d'ordres professionnels, mais d'effectifs qualifiés en nombre suffisant pour répondre à l'attente de prise en charge de la population, avec, à leur côté, un syndicat CGT fort, défendant les valeurs de solidarité et d'égalité au quotidien.

La revendication de la CGT demeure l'abrogation de tous les ordres, et, c'est dans ce sens que la CGT est déjà intervenue auprès de la Ministre, et restera vigilante.

Montreuil, le 25 juillet 2012